



## Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal

Séance du lundi 26 septembre 2016 à 18 heures 30

Direction de l'administration générale  
Service de l'assemblée délibérante et des commissions

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire.**

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| En exercice | : 35                 |
| Présents    | : 28 puis 29 puis 30 |
| Votants     | : 32 puis 33 puis 34 |

**CONVOCACTION** du 16 septembre 2016.

### **ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Pascal PELLER, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE (à partir de 18h40 avant le vote N°2), Evelyne FORNER, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Nathalie MURGUET, Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Nicolas VAIRYO, Aurore MARGAILLAN, Soukaïna BOUHNİK, Nicolas POILLEUX (à partir de 18h45 avant le vote N°2), Lucie DAL PALU, Lorène MODICA, Nathalie REYMOND, Serge GATHIER, Véronique DRAPEAU, André GIMENEZ et Dominique FIE.

### **ETAIENT EXCUSES**

Corinne CASANOVA (ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 18h40), Joaquim TORRES, Marie-Alix BOURBIAUX (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Nicolas POILLEUX (jusqu'à 18h45), Fatiha BRUNETTI (ayant donné procuration pour la séance à André GIMENEZ), Fabrice MAUCCI (ayant donné procuration pour la séance à Dominique FIE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lorène MODICA.

### **1. ADMINISTRATION GENERALE – Décisions prises par le maire**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire

➤ **Décision N° 037/2016 du 13/04/2016 exécutoire le 19/04/2016 : bail de location d'un bien appartenant à la Ville**

Objet : Mise à disposition d'un local à usage de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment « La Grotte aux Fées », situé au 36 rue du docteur François Gaillard au profit de l'Association « Mission Locale Jeunes Aix-les-Bains, lac du Bourget, Albanais, Bauges et Chautagne » du 1/11/2015 au 31/10/2024, moyennant un loyer semestriel de 6000 euros non assujetti à la TVA.

➤ **Décision N° 039/2016 du 14/04/2016 exécutoire le 19/04/2016 : convention d'occupation précaire d'un bien appartenant à Grand Lac**

Objet : convention d'occupation précaire d'une partie des locaux au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis 1500 boulevard Lepic que possède Grand Lac pour l'installation des services

techniques municipaux moyennant une redevance annuelle de 61 279,47 euros hors charges, du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2015.

➤ **Décision N° 040/2016 du 14/04/2016 exécutoire le 19/04/2016 : convention d'occupation précaire d'un bien appartenant à Grand Lac**

Objet : convention d'occupation précaire d'une partie des locaux au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis 1500 boulevard Lepic que possède Grand Lac pour l'installation des services techniques municipaux moyennant une redevance annuelle de 81 705 euros hors charges, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016. Cette convention est consentie pour une durée de 5 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction.

➤ **Décision N° 060/2016 du 08/06/2016 exécutoire le 08/06/2016 : signature d'un marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT**

Objet : marché pour les prestations de prévention et sécurité dans les installations sportives pour un montant maximum annuel de 30 000 euros HT attribué à la SARL Excel Protection. Ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit 3 fois.

➤ **Décision N° 064/2016 du 08/06/2016 exécutoire le 09/06/2016 : désignation d'un avocat – Requête déposée auprès du Tribunal Administratif par M. PAGET contre un permis de construire**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre au mieux les intérêts de la Ville dans le contentieux qui l'oppose à M. PAGET qui a déposé une requête contre le PC 07300815C1050 délivré à la SAS Groupement Savoyard Immobilier le 15/12/2015.

➤ **Décision N° 065/2016 du 08/06/2016 exécutoire le 09/06/2016 : désignation d'un avocat – Requête en référé suspension déposée auprès du Tribunal Administratif de M. PAGET contre un permis de construire**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre au mieux les intérêts de la Ville dans le contentieux qui l'oppose à M. PAGET qui a déposé un référé suspension contre le PC 07300815C1050 délivré à la SAS Groupement Savoyard Immobilier le 15/12/2015.

➤ **Décision N° 066/2016 du 08/06/2016 exécutoire le 09/06/2016 : désignation d'un avocat – Requête déposée auprès du Tribunal Administratif de MM. BEAULIEU et BOUJON contre un permis de construire**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre au mieux les intérêts de la Ville dans le contentieux qui l'oppose à MM. BEAULIEU et BOUJON qui ont déposé une requête contre le PC 07300815C1047 délivré à la SAS Groupement Savoyard Immobilier le 15/01/2016.

➤ **Décision N° 067/2016 du 14/06/2016 exécutoire le 14/06/2016 : Désignation d'un avocat en vue de l'expulsion des Gens du Voyage installés illégalement sur un terrain municipal le 13 juin 2016**

Objet : désignation du cabinet PEREZ et CHAT pour défendre au mieux les intérêts de la Ville afin d'assigner en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Chambéry les gens du voyage en vue de leur expulsion du parking de la Bognette et d'une partie de la promenade du Tillet.

➤ **Décision N° 068/2016 du 21/06/2016 exécutoire le 28/06/2016 : vente d'un véhicule de marque Renault**

Objet : vente d'un véhicule de marque Renault immatriculé 7275 RY 73 – F22 à M. GUELPA-ROLLONE Jacky (Cran-Gevrier) pour la somme de 1000 euros.

➤ **Décision N° 069/2016 du 30/06/2016 exécutoire le 19/07/2016 : vente d'inox**

Objet : vente d'inox à la SITA AGENCE VIGNIER (Chambéry) pour la somme de 700 euros.

➤ **Décision N° 071/2016 du 18/07/2016 exécutoire le 10/08/2016 : Avenant à la convention d'occupation précaire d'un terrain privé sis 8 square Jean Moulin**

Objet : Avenant à la convention n° 052/2016 portant mise à disposition à titre précaire de terrain privé au profit de M. et Mme Sylvain Faugières qui sollicitent la modification de leur emplacement de stationnement privé. Le nouvel emplacement attribué porte le n°5.

➤ **Décision N° 070/2016 du 18/07/2016 exécutoire le 22/07/2016 : Utilisation de crédits au chapitre des dépenses imprévues / Budget 2016**

Objet : utilisation et détail des crédits inscrits au chapitre des dépenses imprévues.

➤ **Décision N° 077/2016 du 22/07/2016 exécutoire le 10/08/2016 : convention d'occupation précaire d'un bien appartenant à la Ville**

Objet : mise à disposition de la propriété communale située 199 avenue du grand port du 16 juillet 2016 au 31 août 2016 au profit de M. et Mme Mikhaël MAILHEBAU moyennant une redevance mensuelle de 815 euros.

➤ **Décision N° 072/2016 du 26/07/2016 exécutoire le 27/07/2016 : désignation d'un avocat – Requête déposée auprès du Tribunal Administratif de M. et Mme Robert & Aline BOUVET contre un permis de construire**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre au mieux les intérêts de la Ville dans le contentieux qui l'oppose à M. et Mme Robert & Aline BOUVET qui ont déposé une requête contre le PC 07300815C1085 délivré à la SAS Groupement Savoyard Immobilier le 20/05/2016

➤ **Décision N° 081/2016 du 17/08/2016 exécutoire le 17/08/2016 : signature d'un marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT**

Objet : marché pour la fourniture de mobilier de bureau et de rangements divers attribué à la société ARBET AMENAGEMENT. Ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et est susceptible d'être reconduit 3 fois avec les montants annuels minimum de 5000 euros HT et maximum de 50 000 euros HT.

➤ **Décision N° 083/2016 du 26/08/2016 exécutoire le 30/08/2016 : constitution d'une régie de recettes**

Objet : Institution d'une régie de recettes auprès du service « droits de voirie et taxe de séjour » pour l'encaissement de la taxe de séjour. Cette régie est installée dans le bâtiment des Anciens Thermes. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros avec un fonds de caisse de 50 euros.

➤ **Décision N° 078/2016 du 01/09/2016 exécutoire le 02/09/2016 : désignation d'un avocat – Requête déposée auprès du Tribunal Administratif de M. et Mme AYACH contre un permis de construire**

Objet : désignation du Cabinet SINDRES pour défendre au mieux les intérêts de la Ville dans le contentieux qui l'oppose à M. et Mme AYACH qui ont déposé une requête contre le PC 07300813C1051M01 délivré à la SA BOUYGUES IMMOBILIER le 23/05/2016.

➤ **Décision N° 079/2016 du 03/08/2016 exécutoire le 07/09/2016 : signature d'un bail au profit de la société aixoise de chasse**

Objet : signature d'un bail au profit de la société de chasse d'Aix-les-Bains, pour donner droit de chasse sur les propriétés communales en forêt du Revard et en forêt de Corsuet. Ce bail est consenti du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2024, moyennant un loyer annuel révisable de 120,26 euros.

➤ **Décision N° 087/2016 du 05/09/2016 exécutoire le 07/09/2016 : avenant à la signature d'un bail de location d'un bien appartenant à la Ville**

Objet : signature d'un avenant n° 8 au bail de location du 9 décembre 2008 au profit de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie pour les bureaux du Centre des Finances Publiques « Impôts », situés au 9 avenue Victoria afin de procéder à la révision annuelle du loyer lors de l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

➤ **Décision N° 088/2016 du 05/09/2016 exécutoire le 07/09/2016 : avenant à la signature d'un bail de location d'un bien appartenant à la Ville**

Objet : signature d'un avenant n° 7 au bail de location du 16 novembre 2009 au profit de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie pour les bureaux du Centre des Finances Publiques « Trésorerie » situés au 9 avenue Victoria afin de procéder à la révision annuelle du loyer lors de l'échéance du 21 septembre 2016.

## **2. ADMINISTRATION GENERALE**

### **A. Démission volontaire de Jean-Jacques MOLLIE et installation de Nathalie REYMOND**

Suite à la démission volontaire de Jean-Jacques MOLLIE, Nathalie REYMOND, candidate suivante non élue de la liste « UNE VILLE POUR TOUS » est devenue conseillère municipale d'Aix-les-Bains le 15 septembre 2016. Le maire l'installe au sein du conseil municipal. Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

### **B. Modification dans la composition de diverses commissions et représentations en remplacement de Jean-Jacques MOLLIE**

Afin de pourvoir au remplacement du conseiller municipal démissionnaire Jean-Jacques MOLLIE, le conseil municipal approuve à la majorité les propositions ci-dessous, par 32 voix POUR 02 ABSTENTIONS (André GIMENEZ ayant pouvoir de Fatiha BRUNETTI) et 0 voix CONTRE sauf pour la commission d'appel d'offres pour laquelle s'ajoutent 02 ABSTENTIONS (Dominique FIE ayant pouvoir de Fabrice MAUCCI) :

#### **Désignation au sein des commissions municipales**

En application de l'article L 2121.22 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal a créé en son sein trois commissions d'étude et d'instruction des dossiers, par délibération n° 3 en date du 11 avril 2014.

**Nicolas POILLEUX**, en qualité de membre de la commission municipale n° 1 « finances »

**Nathalie REYMOND** en qualité de membre de la commission municipale n° 2 « culture, affaires scolaires & sportives et vie associative »

**Evelyne FORNER** en qualité de membre de la commission municipale n° 3 « aménagement urbain, environnement et qualité de la vie quotidienne ».

#### **Election au sein de la commission d'appel d'offres (C.A.O.)**

En application de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales le maire ou son représentant (Marie-Pierre MONTORO-SADOUX) préside de droit cette commission. Suite à la démission de Jean-Jacques MOLLIE, il vous est proposé d'élire comme remplaçant **Nicolas POILLEUX** en qualité de membre de la commission d'appel d'offres.

#### **Election au sein de la commission communale des services publics locaux (C.C.S.P.L.)**

Par délibération n° 4.4 du 11 avril 2014, le conseil municipal a désigné ceux de ses membres participant aux travaux de la commission communale des services publics locaux, parmi lesquels le maire, président, était représenté par Jean-Jacques MOLLIE.

Suite à la démission de ce dernier, il vous est proposé d'élire **Nathalie REYMOND** pour présider aux travaux de la C.C.S.P.L. (commission communale des services publics locaux).

#### **Désignation dans divers organismes**

**Nicolas POILLEUX** pour le C.L.S.P.D. (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), la commission chargée des Partenariats Public-Privé et pour la commission communale des impôts directs en qualité de titulaire.

**Nicolas VAIRYO** pour le comité d'éthique et de la transparence administrative

**Nathalie REYMOND** pour le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) en qualité de titulaire, pour le C.N.A.S. (comité national d'action sociale) en qualité de titulaire

**Marie-Pierre MONTORO-SADOUX** pour la commission de réforme de la Fonction Publique Territoriale

**Thibaut GUIGUE** pour la présidence de l' A.C.Q.s.A. (assemblée consultative des quartiers aixois)

**Evelyne FORNER** pour le conseil des Sages et pour le C.D.A.D. (conseil départemental d'accès au droit)

**Christelle ANCIAUX** pour le conseil d'administration du collège Garibaldi et celui du collège Jean-Jacques PERRET

### **C. Indemnité de fonction d'un nouveau conseiller municipal délégué**

Suite à la démission de Jean-Jacques MOLLIE, le maire a décidé de nommer Nicolas POILLLEUX en qualité de conseiller municipal délégué à la cohésion sociale et à la vie des quartiers.

Le conseil municipal par 32 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (André GIMENEZ ayant pouvoir de Fatiha BRUNETTI) décide d'allouer une indemnité correspondant à 10,5 % de l'indice brut 1015 (indice de référence), soit 399,15 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Nicolas POILLEUX.

### **3. AFFAIRES FONCIERES**

#### **A. Chemin des Pacots – Achat de terrain pour régularisation de l'emprise**

La Commune doit régulariser l'emprise du chemin des Pacots. L'acquisition d'un détachement de 00 a 76 ca environ de la propriété bâtie (parcelle cadastrée section AH sous le n° 75) de monsieur Jean Mugnier est nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser le maire à signer un acte d'achat du détachement de terrain de 00 a 76 ca environ appartenant à monsieur Jean Mugnier au profit de la Commune pour 9 120 €, prix conforme à l'évaluation du service France Domaine.

#### **B. Chemin des Pinchins – Achat de terrain pour élargissement**

La Commune envisage un élargissement du chemin des Pinchins. Une cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BM sous le numéro 474, nécessaire à l'opération envisagée, d'une contenance d'environ 00 a 81 ca, est proposée par son propriétaire, monsieur Ortolland. Celui-ci demande en contrepartie la réalisation des travaux suivants : réalisation d'un mur de clôture et d'un portail. Ces travaux d'un coût de 11 000 € HT environ justifient le caractère réel et sérieux du prix.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide autoriser le maire à signer un acte authentique d'achat de la parcelle à l'euro symbolique moyennant la contrepartie ci-dessus énoncée.

#### **C. Chemin de la Bergerie – Achat de terrain à pour élargissement**

L'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n° 957 de 00 a 13 ca environ à madame Ferrari et monsieur Ullmann pour 3 000 €, y compris les frais de division parcellaire, domiciliés 4, rue Saint-Eloi est nécessaire à l'élargissement du chemin de la Bergerie.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser le maire à signer un acte d'achat de la parcelle au profit de la Commune pour trois mille euros (3 000 €).

### **4. AFFAIRES FONCIERES**

#### **A. Zone des Combaruches - Vente d'un terrain industriel sis boulevard du docteur Jean-Jules Herbert**

La Ville est propriétaire d'un terrain industriel d'environ 17 a 49 ca boulevard du docteur Jean-Jules Herbert, attenant aux établissements Cavaillé. Le bien est cédé à la SARL de géomètres-experts Aixgéo, pour le prix de 110 000 € TTC.

La délibération municipale du 15 décembre 2014 prévoit que la Ville reprenne toute sa liberté si un acte authentique de vente par la Commune à la SARL Aixgéo ou à toute personne s'y substituant n'intervient pas avant le 31 octobre 2015. L'acquéreur a demandé une prolongation du délai de signature de l'acte jusqu'au 31 décembre 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide de modifier la délibération du 15 décembre 2014 et d'accepter comme délai limite de signature de l'acte authentique de vente le 31 décembre 2016.



## **B. Installations de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)**

QUESTION REPORTEE

### **C. Résidence Elga au n°7 du boulevard Périn – Abrogation de la décision de vente de l'appartement T2**

Suite à un legs, la Ville est devenue propriétaire d'un appartement de type II avec garage et d'un appartement de type V avec garage sis 7 boulevard Périn.

Par une délibération du 4 novembre 2015, le conseil municipal avait autorisé la vente de gré à gré de l'appartement de type 2 pour un prix de 175 000 € à madame Gourment et monsieur Ozouf. Or, ces derniers ont renoncé à l'achat, notamment compte-tenu de la construction d'un immeuble à l'Ouest de la résidence Elga.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'abroger la délibération municipale du 4 novembre 2015 et d'autoriser une nouvelle mise en vente de gré à gré au plus offrant.

## **5. AFFAIRES FONCIERES**

### **A. Chemin rural de la Côte Jeandet - Désaffectation de l'usage public**

Le chemin de la Côte Jeandet pour la partie qui s'étend de l'autoroute jusqu'à la Commune de Grésy-sur-Aix n'est plus affecté à l'usage du public. Sa surface est d'environ 11 a 50 ca. La raison de sa perte d'affectation à l'usage du public est sa disparation de fait sur la quasi-totalité de son assiette.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide la désaffectation à l'usage du public de la partie concernée du chemin rural et précise que la partie du sol de cet ancien chemin n'est plus qu'une simple parcelle non affectée du domaine privé de la Commune.

### **B. Lancement d'une procédure de désaffectation de l'usage public et cession du chemin rural en impasse partant du chemin de la Côte Jeandet**

Le chemin rural n'étant plus affecté à l'usage du public est le chemin en impasse partant du chemin de la Côte Jeandet et desservant les parcelles cadastrées section AH n° 47, 277, 283 et 301.

Sa surface est d'environ 02 a 40 ca, et sera déterminée plus précisément par un géomètre expert dans le cadre de l'élaboration du dossier d'enquête publique.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR autorise le maire à lancer une enquête publique de perte d'affectation à l'usage du public et à lancer la procédure de cession.

## **6. PATRIMOINE – Acceptation par la Commune d'un don avec charges**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR autorise le maire à accepter le don de Madame Madeleine Burnet, qui est domiciliée « la Thibaude », 14, avenue du Petit Port à Aix-les-Bains (73100) à savoir :

- une chaise utilisée jadis pour transporter les curistes, entièrement rénovée, vieille d'au moins 150 ans,
- six tableaux représentant : une carte des Eaux Minérales, la Route Hiver des Alpes, La voie du Mont Cenis, L'Exposition canine internationale à Aix les Bains, l'Hôtel de l'Europe et l'Hôtel Bernascon.

La Commune devra respecter les conditions suivantes de madame Burnet : « ces objets peuvent être exposés au musée Faure ou bien dans le musée qu'envisage de créer la Ville. Le don est consenti moyennant la charge suivante : ces meubles ne seront jamais vendus. »

## **7. AFFAIRES IMMOBILIERES – Parcelle sise 22 rue du Printemps - Refus d'exercice du droit préemption résiduel**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide de renoncer à exercer son droit résiduel de préemption sur le futur lot 3 de la copropriété sise 22, rue du Printemps (parcelle cadastrée section AZ sous le n° 296).

## **8. AFFAIRES ECONOMIQUES – Halles et marchés - Participation financière des producteurs pour création d'une signalétique**

Il est rappelé le projet de création d'une signalétique « producteurs » sur le marché d'Aix-les-Bains. Il s'agit de mieux orienter le consommateur lors de son acte d'achat.

A cet effet, après procédure d'appel d'offres, une commande est en cours pour un coût global de 4.674 € TTC (3.895 € HT), comprenant la prestation graphique, ainsi que la fourniture de 21 banderoles et de 500 identifiants produits.

A l'unanimité le conseil municipal par 34 voix POUR décide de fixer à 60 € la participation financière de chaque producteur engagé dans cette démarche.

## **9. AFFAIRES ECONOMIQUES – F.I.S.A.C.**

### **A. Signature de la convention - Opération collective**

La Ville a accusé réception de la notification de la décision n° 16-0039 d'attribution de subvention du FISAC datant du 16 février 2016, pour un montant global de 122 501 €, visant 11 actions, qui se ventilent de la façon suivante : 52.121 € en fonctionnement et 70.380 € en investissement.

A l'unanimité le conseil municipal par 34 voix POUR décide le maire à signer la convention correspondante.

### **B. Action "animation" : demande de subvention au Département**

A l'unanimité le conseil municipal par 34 voix POUR décide de solliciter une subvention de la part du Conseil Départemental de la Savoie, à concurrence de 16 % au titre de l'animation FISAC de la Ville d'Aix-les-Bains, dans le cadre du C.T.S.

## **10. RESSOURCES HUMAINES - Protection fonctionnelle pour deux agents de la collectivité**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'octroyer la protection fonctionnelle à 2 policiers municipaux victimes d'insultes et de menaces, puis agression.

## **11. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser les transformations et créations de postes rendues nécessaires par les besoins des services, et d'allouer les crédits correspondants au budget principal.

## **12. PLAN « LECTURE PUBLIQUE » – Convention avec SAVOIE-BIBLIO**

Dans le cadre de la mise en place du nouveau plan de la lecture publique, Savoie-biblio, bibliothèque bi-départementale Savoie / Haute-Savoie a décidé d'ouvrir ses services à l'ensemble des communes et des EPCI qui le souhaitent, en proposant une offre différenciée de services en fonction de la population de la commune ou du type d'EPCI.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif au partenariat avec SAVOIE BIBLIO.

## **13. AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de musique et d'art dramatique – Validation du projet d'établissement et demande de renouvellement de l'agrément du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide de valider le projet d'établissement du conservatoire de musique et d'art dramatique et de solliciter le

renouvellement de l'agrément de l'établissement en C.R.C. (conservatoire à rayonnement communal).

#### **14. AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de musique et d'art dramatique – Règlement intérieur**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'approuver le règlement intérieur du conservatoire de musique et d'art dramatique, appelé à diffusion aux élèves et parents d'élèves.

#### **15. AFFAIRES CULTURELLES - Maison des arts et de la jeunesse (MAJ) – Règlement intérieur du bâtiment**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'approuver le règlement intérieur du bâtiment « MAISON DES ARTS ET DE LA JEUNESSE » (M.A.J.) qui s'appliquera à l'ensemble des utilisateurs du bâtiment.

#### **16. AFFAIRES FINANCIERES - Diverses mesures comptables**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide :

**A.** d'adopter l'attribution aux associations et personnes physiques, et autres bénéficiaires des subventions mentionnées dans le tableau communiqué,

**B.** de renouveler à l'identique les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2017,

**C.** d'appliquer une exonération partielle de 25 % (soit une remise de 1.127,25 €) sur les droits de voirie 2016 relatifs à la terrasse non aménagée de la Sarl La Causette II.

#### **17. AFFAIRES FINANCIERES**

##### **Budget Ville 2016 - Décision Modificative n° 1**

Le conseil municipal, par 32 voix POUR, 02 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) et 0 CONTRE approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2016, qui réajuste certains crédits en dépenses (acquisition Hozen, piste d'athlétisme, complément de subvention CCAS et ressources humaines) et en recettes (FCTVA, réintégration cession espaces Vaugelas).

#### **18. Z.A.C. DES BORDS DU LAC**

##### **Compte rendu annuel d'activités 2015 établi par la Société d'Aménagement de la Savoie**

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de la communication du rapport annuel du mandataire, la Société d'Aménagement de la Savoie, sur cette opération pour l'année 2015.

#### **19. INTERCOMMUNALITÉ**

##### **A. Grand Lac - CALB – Demande du fonds de concours sur les investissements 2016**

Grand Lac a souhaité aider les communes en 2016 afin qu'elles maintiennent, dans un contexte de forte réduction des dotations de l'État, leur effort d'investissement.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide de solliciter le versement du fonds de concours de 643.667 euros en vue d'accompagner la réalisation des investissements.

##### **B. Modification des statuts de la CALB pour mise en conformité avec la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**

Suite à certaines observations de la Préfecture sur les statuts de Grand Lac, il convient de les mettre en conformité avec les compétences obligatoires nées de la loi NOTRe.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'approuver la modification des statuts de la CALB.



## **20. ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF A LA GESTION GLOBALE**

### **A. Rapport d'activités 2015 établi par CITEOS**

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de la communication du rapport d'activités 2015 relatif au contrat de partenariat public privé pour la gestion globale de l'éclairage extérieur.

### **B. Avenant n° 3 portant régularisation de la composition du groupement**

En 2011, la Ville a confié la gestion globale de l'éclairage public à CITEOS par contrat de partenariat. L'un des membres du groupement a été absorbé par un autre membre. Cette modification de composition du groupement n'a pas d'impact financier sur le contrat de partenariat.

Le conseil municipal par 32 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) décide d'approuver les termes dudit avenant n° 3.

## **21. VOIRIE - Giratoire des hôpitaux – Convention avec le Conseil Départemental de la Savoie pour améliorer la sécurité routière**

Pour améliorer la sécurité routière, la Ville prévoit l'aménagement du carrefour giratoire des Hôpitaux. Il est constitué de 6 branches à fort trafic et permet la liaison des quartiers nord et ouest avec le centre-ville ainsi que l'accès principal à l'hôpital.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental fixant les modalités de réalisation de ces ouvrages

## **22. FORET COMMUNALE – Coupes d'affouage 2016 / 2017 soumises au régime forestier de l'ONF**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de coupe et de délivrance du bois en forêt communale relevant du régime forestier

## **23. FIBRE OPTIQUE - RESEAU TRES HAUT DEBIT – Convention pour le raccordement des bâtiments communaux**

Dans le cadre du développement des accès Internet à haut débit, FTTH (Fiber To The Home), l'opérateur Orange a retenu le territoire d'Aix-les-Bains dans son programme.

Plusieurs tranches de travaux sont prévues pour de premières commercialisations début 2017.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide :

de valider la convention à signer

d'autoriser le maire à signer les conventions relatives au raccordement des immeubles communaux selon leur éligibilité et selon l'avancement des travaux de déploiement.

## **24. TOURISME - Camping du Sierroz - Autorisations d'urbanisme, demande de subvention et signature des marchés de travaux après appel d'offres**

La rénovation du camping du Sierroz, prévoit de remplacer le préfabriqué destiné à l'accueil par un bâtiment ayant pour vocation :

- l'accueil des campeurs

- un service de restauration de type snack.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide :

de signer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires,

de solliciter le Conseil Départemental de la Savoie et le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, pour l'obtention de subventions au titre du programme en faveur des hébergements touristiques du plan tourisme

de lancer l'appel d'offres

d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux en conséquence, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée, à savoir 360 000€ ht.

## **25. SECURITE ROUTIERE – Convention pour organiser la journée de sensibilisation destinée au grand public**

La Ville a reçu le soutien de l'Etat et du Département pour organiser une journée sécurité routière destinée au grand public.

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser le maire à signer la convention qui prévoit les modalités pratiques, et le montant des aides financières de l'Etat et du Département.

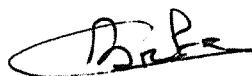
## **26. AFFAIRES CULTURELLES**

### **Mise en place et fonctionnement du service « Ville d'art et d'histoire »**

A l'unanimité, le conseil municipal par 34 voix POUR décide d'autoriser le maire à solliciter auprès de la DRAC Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 32 000 € pour le fonctionnement 2016 du service « Ville d'art et d'histoire ».

**LA SÉANCE EST LEVÉE A 20 h 40.**

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 26 septembre 2016, est affiché à la porte de la mairie le jeudi 29 septembre 2016.



**Christiane DARCHE**  
Directeur de l'administration générale